

THEMES

Réseau des territoires
Formation
Forêt des collectivités
Bois énergie
Bois construction
Montagne
Multifonctionnalité

L'INFO 07 | mai 2016 | n° 6

ZOOM

Actus :

Voiries communales et chantiers forestiers : une rencontre entre élus et acteurs forestiers pour plus de concertation

La Communauté d'Agglomération de Privas Centre Ardèche se lance dans un vaste programme de mobilisation foncière forestière

Acquérir du foncier forestier : un véritable enjeu pour les communes ardéchoises, qui ont à leurs dispositions des aides techniques et financières

B2F Ardèche, un nouvel outil pour le foncier forestier accessible à tous

Les Communes forestières Massif Central se mobilisent

La grande Région Auvergne-Rhône-Alpes : les élus des collectivités s'organisent pour mutualiser leur action sur la forêt et la filière bois

Les Communes forestières d'Auvergne et de Rhône-Alpes fusionnent !

Dans la dynamique initiée par la création de la nouvelle Région Auvergne-Rhône-Alpes, les associations de Communes forestières Auvergne et Rhône-Alpes ont finalisé ce samedi 28 mai 2016, leur fusion effective...

C'est au cœur du Pilat, dans la Loire, que la nouvelle organisation des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes présente les orientations politiques et stratégiques défendues auprès de son public cible : les élus des collectivités, concernés par la forêt et sa filière, tant pour l'aménagement de leur territoire, son développement économique et sa gestion durable, que par la valorisation de leur propriété forestière.

Les Communes forestières œuvrent au développement, à la valorisation et à la préservation du patrimoine forestier, pour une gestion durable faisant de la forêt un élément fort de développement local :

- Circuits courts,
- Emplois locaux,
- Mobilisation et valorisation des bois,
- Gestion durable et services écosystémiques sont les fondements de leur intervention.

Fortes de ces valeurs partagées, **les Communes forestières d’Auvergne et de Rhône-Alpes ont fusionné** ce 28 mai 2016 !

Ainsi à l’échelle de la grande Région, les Communes forestières représentent :

- 9 associations départementales,
- 889 communes adhérentes,
- 52 autres collectivités publiques (EPCI, syndicats,...).

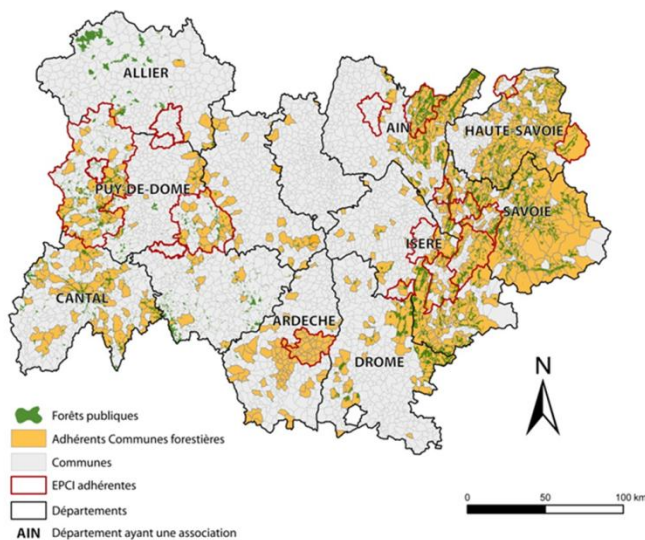
Nommée « **Union régionale des associations de Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes** », cette nouvelle association loi 1901 est affiliée à la Fédération nationale des Communes forestières.

Le réseau des Communes forestières constitue une force de proposition vis-à-vis de l’Europe, de l’Etat, de la Région et des Départements, pour la définition de leurs politiques forestières adaptées au contexte des territoires. Elles ont pour cela une triple légitimité : elles représentent et accompagnent **les élus propriétaires forestiers, aménageurs du territoire et maîtres d’ouvrage de bâtiments publics**. Par ce triple rôle, elles ont un effet d’entraînement fort sur la valorisation de la forêt et du bois.

Les élus en charge du développement économique local sont légitimes pour orienter la destination de la ressource, arbitrer les conflits d’usage, faciliter les dynamiques d’acteurs, prendre la maîtrise d’ouvrage de projets forêt/bois, et sont, par leurs fonctions, garants de l’intérêt général.

Les Communes forestières **informent, forment, accompagnent et outillent les élus** sur une multitude de thématiques concernant la forêt et la filière bois.

Les Communes forestières en Auvergne-Rhône-Alpes



L’Union régionale Auvergne-Rhône-Alpes :
9 associations départementales
889 communes adhérentes
52 autres collectivités adhérentes (Région, Départements, Communauté de communes, SMGF...)

Sources : Géo FLA / IGN / Communes forestières
 Réalisation : Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes, 2016

Une ligne politique Auvergne-Rhône-Alpes commune : valoriser plus en mobilisant mieux !

Avec les derniers chantiers entrepris au niveau national : signature du Contrat d'objectifs et de performance 2016-2020 de l'Office national des forêts et participation à la rédaction du plan national de la forêt et du bois, **les Communes forestières se positionnent pour mobiliser plus de bois dans le respect de la gestion durable des forêts et de sa valorisation locale.**

Ainsi, **75%** des forêts des collectivités d'Auvergne-Rhône-Alpes sont éco-certifiées **PEFC** et sont dotées d'un **document d'aménagement**. Ce dernier garantit la gestion durable et assure la conservation et la mise en valeur du patrimoine forestier pour que la forêt contribue à l'équilibre de trois fonctions : écologique, économique et sociale.

Par les actions qu'elles déploient, les Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes agissent pour :

- **Appuyer les intercommunalités** pour qu'elles intègrent le sujet forestier dans les **politiques locales et de massifs** : la forêt et la filière bois sont des composantes au cœur de l'aménagement et de l'économie des territoires ruraux et montagnards pilotés par les élus,
- Accroître la valorisation du **bois local dans la construction** : montrer l'exemple, innover et expérimenter pour dupliquer,
- Accroître la valorisation des produits dans le domaine du **bois énergie** (rôle des élus dans l'organisation de l'approvisionnement local en plaquettes forestières, la gestion de leurs équipements : hangars, réseaux, chaufferies),
- **Accroître la récolte et mieux commercialiser** : les élus d'Auvergne et de Rhône-Alpes sont détenteurs d'une ressource en bois qui représente 426 000 hectares et qui permet la commercialisation de 850 000 m³ de bois par an (source ONF); et développer des **actions conjointes en forêts publiques et privées**,
- Agir efficacement sur le **foncier forestier** : nouvelles prérogatives des élus permises par la loi d'Avenir,
- Atteindre le maximum d'élus par des actions d'information et de formation : l'Union régionale des associations de Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes est un **organisme de formation agréé**.

ACTUS | formations

Voiries communales et chantiers forestiers : une rencontre entre élus et acteurs forestiers pour plus de concertation

Une table ronde a permis aux élus et professionnels de la filière bois d'échanger autour de l'utilisation des voiries communales lors des chantiers forestiers et de mettre en lumière les attentes et besoins de chacun. L'idée a été émise de reproduire en Ardèche des démarches de concertation comme celle accompagnée par FIBOIS dans les Chambarans.

Lundi 9 mai, la salle polyvalente de Vernon a accueilli plus de cinquante personnes pour évoquer les enjeux liés aux chantiers forestiers et transport des bois. Cette rencontre avait pour objectif de faire dialoguer les élus avec les acteurs de l'exploitation forestière (propriétaires, exploitants, bûcherons, transporteurs, acheteurs, scieurs, CRPF, ONF, Fibois) ainsi que les territoires (Pays Ardèche Méridionale,



Conseil Départemental). Dans le contexte ardéchois, alors que plus de la moitié de la surface de l'Ardèche est boisée et que certaines communes le sont à plus de 70%, la ressource bois représente un potentiel de développement économique et un gisement d'emplois locaux à ne pas négliger.

Après une formation technique et juridique dispensée par Marilynne Fournier, chargée de mission de l'association des Communes forestières de l'Ardèche, les nombreux échanges ont permis de rappeler certains faits et obligations de part et d'autres. Ainsi **les élus souhaiteraient être informés de tous les chantiers d'exploitation qui se déroulent sur leur commune** bien que l'obligation de déclaration ne s'applique qu'aux propriétaires et aux exploitants au-delà d'une surface de 4 ha ou d'un volume de 500 m³ de bois, soit des chantiers déjà conséquents. De plus de nombreuses routes communales sont limitées en tonnage mais les professionnels de la forêt ont présentés des solutions afin de sortir du bois des forêts tout en entretenant de bonnes relations avec les communes. **Entre activité économique nécessaire et finances contraintes des communes pour l'entretien des voiries, les échanges ont été riches**, parfois techniques et précis sur des cas concrets (comparaisons des différents types de grumiers), parfois contradictoires, mais ils ont permis une meilleure compréhension des enjeux de chacun.

Boris Boucher, directeur de FIBOIS Ardèche Drôme a présenté **une méthodologie de concertation accompagnée d'outils concrets** (réfèrent communal, déclaration volontaire de chantiers mis en ligne, ...). Une démarche accompagnée par FIBOIS et mise en place à partir de 2014 avec succès sur les 25 communes de la Charte Forestière des Chambarans (26). Cette action a retenu l'attention de tous, élus comme professionnels, car elle permet de cadrer et améliorer la mobilisation des bois. L'idée est lancée afin que la démarche soit reproductible à l'échelle d'un pays, d'une agglomération ou de communautés de communes.

Contact :

Contact : FIBOIS Ardèche Drôme 04 75 25 97 05

Communes forestières Ardèche : 04 75 39 41 16

ACTUS | forêts des collectivités

La Communauté d'Agglomération de Privas Centre Ardèche se lance dans un vaste programme de mobilisation foncière forestière aux côtés de l'Union régionale des Communes forestières Rhône-Alpes et de la SAFER Rhône-Alpes

Suite à la candidature du projet Symbiose portée par l'Union régionale des Communes forestières de Rhône-Alpes aux côtés de 13 autres partenaires, une convention vient d'être signée avec la Communauté d'Agglomération de Privas Centre Ardèche, point de départ à l'action de mobilisation foncière forestière prévue sur son territoire pour les 3 années à venir.

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Dynamic Bois » lancé par l'ADEME et auquel a répondu l'Union régionale des associations de Communes forestières de Rhône-Alpes aux côtés de 13 autres partenaires (Coforet, SAFER Rhône-Alpes, ONF, Chambres d'Agricultures...), une action sur le foncier forestier sera mise en œuvre à partir de 2016. L'objectif est de remettre en gestion des parcelles en déshérence ou sous-exploitées.

ACTUS | 07

La Communauté d'Agglomération de Privas Centre Ardèche s'est portée volontaire pour devenir l'un des territoires pilotes pour mener cette action et une convention a été signée entre celle-ci, représentée par Mme Laëtitia Serre, l'Union régionale des associations des Communes forestières de Rhône-Alpes, représentée par M. Alain Féougier, et la SAFER Rhône-Alpes, représentée par M. Michel Heimann, le mardi 5 avril dernier au siège de la Communauté d'Agglomération à Privas.

Cette convention définit les modalités techniques et financières des missions confiées par la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche à la Safer Rhône-Alpes et à l'Union régionale des associations de Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes. Les 3 phases du projet sont :

- l'état des lieux du potentiel foncier appréhendable par les collectivités
- la maîtrise de ces fonciers
- la valorisation des fonciers appréhendés

Les enjeux sont de restructurer les massifs fonciers publics et privés, d'assurer une maîtrise foncière pour des projets de desserte ou de zones à enjeux environnementaux et d'accroître la surface de forêts gérées, qui répondront bien sûr aux critères de gestion durable.

Une action de taille dont l'expérience pourra servir par la suite à tous les acteurs sur les questions des leviers à disposition des collectivités pour agir sur le foncier forestier.



Acquérir du foncier forestier : un véritable enjeu pour les communes ardéchoises, qui ont à leurs dispositions des aides techniques et financières

L'association des Communes forestières de l'Ardèche est à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches : conseils et accompagnement personnalisé, aide au montage de dossier de subventions...



Les collectivités ont un rôle déterminant dans la gestion durable des forêts. De plus, la loi leur confère plusieurs outils en matière d'acquisition de forêts : droit de préemption, droit de préférence, procédures pour les biens vacants et sans maître... Notre association est à votre disposition pour toute question sur ces démarches et vous accompagne dans votre projet. Nous pouvons également vous mettre en relation avec la SAFER.

Par ailleurs, le Département de l'Ardèche a mis place un dispositif d'aide à la constitution de domaines forestiers publics, à destination des collectivités (communes, EPCI). Encouragé par le succès de ce dispositif entre 2013 et 2015, le Conseil Départemental propose encore cette année aux communes qui le souhaitent un soutien financier pour acquérir du foncier forestier. Ainsi, sous conditions notamment de mise en place de garanties de gestion durable (document de gestion durable, certification forestière), les collectivités peuvent bénéficier d'une prise en charge à 50% (plafonnée à 15 000 €) des dépenses d'acquisition de terrains afin de constituer des domaines forestiers publics (première acquisition ou agrandissement). L'aide départementale à la restructuration foncière permet également aux collectivités de bénéficier d'une prise en charge à 80% des frais de notaire et de géomètre en cas d'échanges amiables et d'achat de parcelles forestières. L'association des Communes forestières de l'Ardèche vous accompagne dans le montage de dossier de subventions et vérifie sa complétude avant envoi au Département pour instruction administrative.

Contact :

- Communes forestières de l'Ardèche (Mlle Marilyne Fournier) : 04.75.39.41.16 ou ardeche@communesforestieres.org
- Département de l'Ardèche (Mme Aude Cathala) : 04.75.66.75.96 (77. 92) ou acathala@ardeche.fr
- SAFER Rhône-Alpes (M. Marc Gaillet) : 04.72.76.13.10 ou mgaillet@saferral.com
- En ligne : www.ardeche.fr/foret ; www.ardeche.fr/guide-des-aides ; www.b2f.ardeche.fr, rubrique « démarches et aides ».

B2F Ardèche, un nouvel outil pour le foncier forestier accessible à tous

Votre commune est propriétaire de forêt ou envisage de le devenir ? Vous souhaitez échanger ou acheter des parcelles de forêt en Ardèche ? B2FArdèche, la bourse foncière forestière de l'Ardèche, est faite pour vous !



Lancée en novembre 2015 sous le nom de « B2F Ardèche » et fruit d'un travail multipartenarial coordonné par le Département de l'Ardèche*, cette bourse foncière forestière recense des parcelles cadastrales boisées ou à vocation forestière, à vendre ou à échanger, localisées en Ardèche. Elle a pour objectif de faciliter les transactions de parcelles forestières, en favorisant notamment les mises en relation entre propriétaires ou personnes physiques et morales susceptibles de vendre, d'acheter, d'échanger.

Ces parcelles sont visualisables sur une interface cartographique très interactive, permettant de localiser en un clin d'œil les surfaces disponibles à la vente ou à l'échange sur votre commune. Les périmètres des forêts communales relevant du régime forestier peuvent également être affichés, vous permettant d'étudier l'opportunité pour la commune d'acquérir ou non un bien selon sa proximité avec sa forêt. Par des formulaires en ligne il est possible de proposer de nouveaux biens à la vente ou à l'échange. Les coordonnées des vendeurs n'étant pas publiées sur le site Internet, si un bien vous intéresse, le site vous propose de renseigner un formulaire (qui sera instruit par un technicien du CRPF - Centre régional de la propriété forestière) afin de vous mettre en relation avec le vendeur et les discussions pourront commencer ! Les communes souhaitant acheter des parcelles forestières en Ardèche mais n'ayant pas repéré de bien correspondant à leurs attentes sur B2FArdèche ont aussi la possibilité de déposer une « petite annonce pour achat ».

De nombreuses informations sont également disponibles sur le site : droit de préférence, droit de préemption, réglementation des boisements, aides du Département en matière de foncier forestier...

Ce site internet public est d'accès libre, sécurisé et gratuit.

**Cet outil a été réalisé en partenariat avec le Département de l'Ardèche, le CRPF animateur technique de la bourse, le syndicat mixte des inforoutes pour la réalisation du site web, le Pays de l'Ardèche méridionale, le Pays Ardèche verte, le territoire Centre Ardèche, le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, l'association des communes forestières de l'Ardèche, la SAFER et l'ONF.*

ACTUS | Réseau des territoires

Les Communes forestières Massif Central se mobilisent

L'Assemblée générale des Communes forestières Massif Central s'est tenue le 11 janvier 2016 à Lempdes (63). Au programme : désignation d'un nouveau bureau, rappel des actions menées et rencontre avec le CGET et le GIP. Sur 2016, l'association continue son travail sur la traçabilité des bois du Massif Central et lance une action « Territoires forestiers innovants », avec pour but le développement de nouvelles organisations collaboratives entre les collectivités et les entreprises de la filière.



Le 11 janvier 2016 a eu lieu l'Assemblée générale du Comité Massif Central des Communes forestières à Lempdes (63), au cours de laquelle les élus ont débattu de l'implication du réseau des Communes forestières à l'échelle du Massif Central, dans un contexte en pleine transition en raison de la réforme territoriale.

Après la présentation du bilan moral et financier 2015, un nouveau bureau a été désigné :

- Alain Féougier (Président de l'Association des Communes forestières de l'Ardèche), élu Président
- Francis Cros (Président des Communes forestières Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées), Dominique Jarlier (Président de la Fédération nationale et des Communes forestières du Puy de Dôme) et Nicole Viguès (Présidente des Communes forestières du Cantal), Vice-présidents
- Jacques Terracol (Président des Communes forestières de l'Allier), Secrétaire
- Henri Couderc (Président des Communes forestières de la Lozère), Trésorier.

Le comité a aussi décidé de changer de nom et s'appellera dorénavant Communes forestières Massif Central. Celles-ci regroupent les Unions régionales et les Associations départementales présentes sur tout le Massif Central, qui représente à lui seul 4 régions et 22 départements.

Cette réunion était également l'occasion de présenter les dossiers menés par cette association en 2016 :

Poursuite du travail engagé sur la traçabilité des bois du Massif Central

La traçabilité consiste à effectuer un suivi physique du bois depuis l'arbre en forêt jusqu'à sa mise en œuvre. L'objectif du projet est donc de mettre en place une marque collective de certification, qui permettra cette traçabilité et qui sera délivrée par un organisme certificateur indépendant. Elle pourra donc être utilisée au sein des marchés publics. Cela permettra de dynamiser la filière économique locale en sollicitant prioritairement des entreprises du Massif Central adhérant à cette démarche.

Lancée en 2014, cette démarche se poursuit sur l'année 2016 avec différentes étapes : expérimentation de la méthode de traçabilité envisagée, définition d'un référentiel, dépôt de la marque collective de certification, communication auprès de l'ensemble des acteurs du Massif Central et identification et accompagnement de projets « vitrines » de constructions.

Lancement de l'action Territoires forestiers innovants

Lancée cette année, l'action « Territoires forestiers innovants » menée par le réseau des animateurs des Communes forestières Massif Central a pour but le développement de nouvelles organisations collaboratives entre les collectivités et les entreprises de la filière, de l'amont jusqu'à l'aval, pour un fonctionnement en réseau afin de créer de la valeur ajoutée et d'améliorer l'attractivité du territoire et des entreprises qui y sont implantées. Elle permettra d'apporter aux territoires souhaitant rentrer dans cette démarche une véritable plus-value dans leurs projets, en intégrant une dynamique collective autour de démarches innovantes, favorisant le partage d'expériences et permettant une meilleure visibilité des projets à l'échelle du Massif Central.

En participant au réseau des territoires forestiers innovants, une collectivité bénéficiera d'un appui dans ses projets, de l'idée jusqu'à son aboutissement, d'une mise en relation avec d'autres territoires ayant des démarches et des questionnements similaires et complémentaires, d'un accompagnement dans ses relations avec les professionnels et leurs représentants, interprofessions, clusters...et d'une lisibilité de son projet auprès des instances. Elle participera ainsi activement à la construction de références et au transfert d'expériences entre les collectivités pour la valorisation des territoires ruraux du Massif central.

L'après-midi a eu lieu une rencontre avec Bernard Labonne, du Commissariat de massif, et le GIP Massif Central, représenté par sa directrice, Mme Caroline Marie.

A COTE

A COTE | AIN

De l'aménagement à la commercialisation, la validation du programme annuel de coupes

Afin d'exposer les modifications concernant la procédure de présentation et de validation du programme annuel de coupes, et de spécifier les points d'attention aux élus de l'Ain, l'association des Communes forestières de l'Ain, en partenariat avec l'Office national des forêts, a organisé une soirée d'échanges le 25 février 2016 à la salle de l'Eden à Nantua.

[Lire la suite](#)

La mise en place de l'observatoire forestier des montagnes de l'Ain

La connaissance de la ressource forestière et de son évolution est un élément primordial dans les orientations politiques d'un territoire, Dans cette optique, le Conseil départemental de l'Ain a financé, en 2015, la mise en place d'un observatoire forestier des montagnes de l'Ain.

[Lire la suite](#)

A COTE | ALLIER

Les élus locaux de l'Allier ont impulsé la création de l'Association départementale des Communes forestières

Les élus de l'Allier ont montré leur détermination à prendre en main les enjeux forestiers du département, en créant, le 2 février 2015, l'association des Communes forestières de l'Allier, permettant ainsi une meilleure représentation auprès des diverses instances départementales et élus départementaux.

[Lire la suite](#)

A COTE | DROME

Pourquoi se mobiliser pour la filière forêt-bois aux-côtés des Communes forestières ?

L'ensemble des activités et des bénéfices liés à la forêt et au bois font l'objet d'intérêts croissants de la part des politiques et plus globalement de notre société. Les élus locaux, en tant qu'aménageurs du territoire et décideurs, ont donc un rôle à jouer pour faire de la filière forêt-bois un facteur de développement territorial.

[Lire la suite](#)

A COTE | HAUTE-LOIRE

Nord de la Haute-Loire : à la recherche d'outils d'amélioration de l'utilisation de la voirie forestière

L'Union régionale des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes anime une concertation élus-exploitants pour améliorer l'utilisation de la voirie forestière, en partenariat avec le PNR du Livradois-Forez et Auvergne PromoBois.

[Lire la suite](#)

A COTE | HAUTE-SAVOIE

Assemblée générale de l'association des Communes forestières de Haute-Savoie

Plus de 60 élus étaient présents à l'assemblée générale de l'association des Communes forestières de Haute-Savoie qui s'est déroulée à Magland, vendredi 15 avril 2016. L'occasion de dresser le bilan de l'année 2015, d'examiner les actions et les projets porteurs de développement.

[Lire la suite](#)

A COTE | ISERE

Les élus du Trièves impliqués dans la commercialisation de leurs bois

C'est au cœur du massif du Trièves, dans la commune de Clelles, que s'est tenu le 29 avril 2016 une formation à destination des élus sur le thème de la commercialisation du bois. Onze élus étaient présents à cet événement organisé conjointement par l'association des Communes forestières de l'Isère et la Communauté de communes du Trièves.

[Lire la suite](#)

Le réseau des correspondants forêts : un outil qui suscite l'engouement dans les Bonnevaux

Fortes de leur appartenance au réseau des chartes forestières de territoire, les collectivités regorgent d'initiatives pour animer et dynamiser la filière forêt-bois locale : le réseau des correspondants forêt est l'une d'entre elles.

[Lire la suite](#)

A COTE | PUY-DE-DOME

Une démarche commune en faveur de l'exploitation des chaufferies bois-énergie

L'appel à manifestation d'intérêt MAGMA vise à développer de nouveaux outils pour optimiser les prestations liées à l'exploitation des chaufferies bois-énergie. Suite à un appel à candidatures lancé en janvier 2015, ce sont aujourd'hui 9 collectivités de l'arrondissement d'Ambert qui ont choisi de s'unir autour d'une démarche commune.

[Lire la suite](#)

A COTE | SAVOIE

Exploitation forestière par traction animale, faisabilité technique et enjeux

Le 18 mai dernier, les associations des Communes forestières de Savoie et Haute-Savoie en collaboration avec le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges, Chambéry métropole, la Commune de St Jean d'Arvey et l'Office National des Forêts, ont organisé une réunion d'information sur la thématique « Exploitation forestière par traction animale, faisabilité technique et enjeux ».

[Lire la suite](#)

Association des Communes forestières de l'Ardèche

10 place Olivier de Serres

07200 AUBENAS

Tel : 04 75 39 41 16

ardeche@communesforestieres.org

Président : Alain FEOUGIER

Chargée de mission Marilyne FOURNIER

Visitez le site internet du Réseau : <http://www.territoiresforestiers-rhonealpes.eu/>

L e t t r e c o f i n a n c é e p a r l ' U n i o n E u r o p é e n n e